



PRÉFET DE L'ISÈRE

**Direction départementale
de la protection des populations**

Service protection de l'environnement

**DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE DÉCLARATION
POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ DE COLLECTE
ET DE TRANSPORT PAR ROUTE DE DÉCHETS**

Nom ou dénomination sociale de l'entreprise :

.....

Coordonnées du siège social :

.....

Téléphone : Fax :

Email :

N° Siret :

N° du récépissé de déclaration précédemment délivré :

Nature des déchets pris en charge ⁽¹⁾ :

déchets dangereux
déchets non dangereux

Nombre de véhicules affectés au transport :

Coordonnées de la personne à contacter en cas d'accident ou d'incident :

Nom et prénom :

Téléphone : Fax :

Téléphone portable :

Je m'engage à :

- ne transporter des déchets que vers des installations de traitement conformes au chapitre 1^{er} du titre IV du livre V du code de l'environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- procéder à la gestion des déchets transportés par mes soins qui, le cas échéant, auraient été abandonnés, déversés ou orientés vers une destination non conforme à la réglementation relative au traitement des déchets ;
- informer sans délai, en cas d'accident ou de déversement accidentel de déchets, le Préfet territorialement compétent.

Nom du responsable légal de l'entreprise ou de son représentant :

.....

Date : Signature :

(1) Cocher la ou les cases correspondantes

Le dossier de déclaration prévu comprend, conformément aux articles R 541-50 et R 541-51 du Livre V du code de l'environnement relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport de déchets :

1° - Une déclaration signée par le responsable légal de l'entreprise ;

2° - Un extrait de l'inscription portée au registre du commerce et des sociétés ou, le cas échéant, si l'entreprise n'est pas inscrite à ce registre, un extrait de l'inscription portée au répertoire des métiers datant de moins de trois mois.

Le dossier de déclaration est adressé au Préfet du département où se trouve le siège social ou, à défaut, le domicile du pétitionnaire.